

Image not found or type unknown



La procédure de conciliation

Conseils pratiques publié le **08/05/2012**, vu **1005 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

Ouverte à l'entreprise ou à l'association in bonis ou en état de cessation depuis moins de 45 jours, la procédure de conciliation vise à la conclusion d'un accord entre le débiteur et ses créanciers, avant l'intervention d'une procédure plus contraignante.

[Lire la suite](#)